



Communiqué de presse

Le préfet et le renard, un nouveau cadeau aux chasseurs

Le préfet vient de signer le 20 novembre, en catimini un arrêté modificatif de l'arrêté du 6 novembre autorisant pendant le confinement les chasses de régulation des animaux susceptibles d'occasionner des dégâts. Cet arrêté conçu dans le cadre d'un arrêté ministériel autorisant certaines chasses de régulation en dérogation au confinement portait initialement sur la régulation des espèces responsables de gros dégâts agricoles ou forestiers, le sanglier et les cervidés ainsi que, malgré notre opposition, les pigeons et corvidés. Lors de l'instruction de cet arrêté le renard n'a été évoqué que rapidement et n'est d'ailleurs pas cité non plus dans l'arrêté ministériel. Cette modification de l'arrêté a été faite uniquement à la demande du président de la Fédération départementale de Chasse de l'Indre et bien que la CDCFS (Commission départementale de la chasse et de la Faune sauvage) n'ait pas retenu cette possibilité . Nous avons été seulement informés le 27 novembre de ce tour de passe-passe.

Si pour mener ces chasses de régulation il faut justifier de dégâts importants faits par les espèces ciblées, sangliers, cervidés, pigeons ou corvidés, aucune justification de dégâts n'est exigée pour tuer à cette occasion les renards. C'est un plus accordé sans justification aux chasseurs. Leur cerise sur le gâteau en quelque sorte.

Rappelons que le caractère nuisible du renard ne convainc guère que les chasseurs. Gros prédateur de rongeurs, il est aussi un allié des agriculteurs. Et les scientifiques ont même établi que, ce faisant, il était un facteur favorable pour lutter contre la maladie de Lyme : la présence du renard diminue le taux de rongeurs et fait que les survivants sont plus stressés, plus casaniers et moins porteurs de tiques. Et donc moins vecteurs de cette grave maladie.

Le préfet a cédé au caprice du lobby de la Fédération de chasse. Au mépris de l'avis de la CDCFS et de la légalité.

Châteauroux le 4 décembre 2020